2me année. -- N° 87. Le N° 20 centimes Dimanche, 18 décembre 1870

COURRIER DE ROANNE

HEBDOMADAIRE, POLITIQUE, INDÉPENDANT

ABONNEMENTS : Un an, 10 fr. ; — Six mois, 5 fr. 50 c.
INSERTIONS : Réclames, la ligne 25 c., — Annonces, la ligne, 15 c.

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et sont considérés comme continués, sauf réception d'avis contraire.

RÉDACTEUR EN CHEF : E. CRITOT

Les annonces judiciaires et légales seront insérées en 1870, pour le département de la Loire, dans les cinq journaux suivants : le *Mémorial de la Loire*, le *Journal de Montbrison*, le *Courrier de Roanne*, le *Journal de Roanne* et l'*Écho Roannais*.

BUREAUX : *Impasse de la Sous-préfecture*, ouverts de 9 à 11 heures du matin, et de 3 à 5 heures du soir.

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser au rédacteur en chef
Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Roanne, le 17 décembre 1870.

BULLETIN

Nous apprenons avec satisfaction par une dépêche du *Daily-News*, que l'armée du général Ducrot, qu'on croyait retirée tout entière en deça de Vincennes, occupe toujours Champigny où elle s'est fortement retranchée.

Ce qui nous fait encore un grand plaisir, c'est la dépêche de Bruxelles qui constate que, dans leurs rapports sur les combats livrés depuis le 9 décembre, les généraux Prussiens n'ont pas osé prétendre qu'ils eussent remporté partout l'avantage.

La résistance qu'ils ont rencontré entre Blois et Beaugency a été si énergique, qu'elle a obligé — c'est un télégramme de Vienne qui nous l'apprend, — le duc de Mecklembourg et le prince Frédéric-Charles, à unir leurs forces.

Suivons donc l'exemple des Prussiens, opérons rapidement la concentration de nos forces. Il ne faut pas que le général Chanzy reste seul, il faut que l'armée du Mans et celle de Bourbaki le soutienne. Avec ces forces unies, opérant avec la grande célérité, nous pourrons opposer partout et toujours une force supérieure en nombre à celles que les Prussiens peuvent mettre en ligne sur la Loire.

Il y a un mois, M. Gambetta a eu l'idée d'une innovation, qui, bien entendu, a été critiquée par les réactionnaires, mais dont les républicains doivent le remercier.

Les instituteurs ont été invités à faire aux citoyens de leur commune la lecture du bulletin officiel de la République.

Est-il besoin de faire remarquer combien une pareille mesure est patriotique, et combien elle est sage.

Les habitants des campagnes ne savent-ils pas que l'Empire a exploité leur crédulité et leur ignorance ; ne savent-ils pas que faute d'avoir pris connaissance des affaires publiques, pendant vingt ans, ils ont soutenu de leurs votes et de leur confiance un Gouvernement qui a eu pour origine le 2 décembre, et pour fin la capitulation de Sédan, un gouvernement qui a laissé la France désarmée à la merci des Prussiens.

Si tous ces électeurs imprudents qui ont jeté à la face des républicains des millions de bulletins *oui*, avaient su ce qu'était ce Bonaparte qu'ils acclamaient, si mieux instruits et de leurs droits, et de l'administration du pays et du honteux gaspillage de nos finances, ils avaient pu pressentir la fin de cette triste farce du second empire ; seraient-ils aujourd'hui les uns privés de leurs enfants, les autres chassés, comme des voleurs et des mendiants, de la maison qui est leur héritage et que plusieurs années de travail leur ont donné?

Non, mille fois non.

Il en est des affaires publiques, comme des affaires privées : On ne trompe que les gens qui n'entendent rien à ce qu'on leur fait faire. On ne volera pas un charpentier sur l'estimation d'une charpente, ni un maçon sur le prix de revient d'un mur : Faites votre éducation politique, on ne vous trompera pas davantage sur ce que vaut le Gouvernement, et sur les avantages ou les dangers de son administration.

Cela n'est pas discutable : Et il faut rendre hommage à la bonne foi d'un gouvernement à peine établi, dont le premier soin est de permettre aux électeurs de se rendre compte des faits et de le juger : Nous voyons bien des gens qui attaquent M. Gambetta, et qui, certes, sont loin d'être aussi scrupuleux et aussi honnêtes.

Mais ce n'est pas assez de reconnaître la bonne foi du ministre de l'intérieur ; il faut que cette mesure qu'il décrète soit suivie d'exécution ; il faut que les républicains qui n'attendent pas, comme les réactionnaires, le triomphe de leurs idées de l'ignorance de la majorité, mais qui comptent, au contraire, sur la diffusion de l'instruction, pour assurer le triomphe de la République, excitent leurs concitoyens à suivre régulièrement et avec attention la lecture du bulletin officiel.

Il faut que les républicains, pour le succès de leur cause, qui est celle du patriotisme et du droit, soient aussi zélés, aussi ardents que les réactionnaires qui ne défendent que la cause de leur orgueil ou de leur ventre.

Il faut pousser les hommes aux écoles politiques que vient d'ouvrir le ministre de l'Intérieur, comme on pousse les enfants aux écoles primaires.

Et quant aux instituteurs, qu'ils ne se laissent pas détourner de leur devoir par ces gens qui voudraient les maintenir dans la situation humiliante que leur faisait l'empire. Qu'ils se mettent à la hauteur de la mission qui leur est confiée ; qu'ils se pénètrent de cette idée c'est qu'ils ont eux aussi un sacerdoce aussi saint, aussi respectable que celui du curé, qu'ils ont en un mot charge d'intelligences.

Ils sont les soldats de la pensée, que du moins ils fassent leur devoir comme le font les soldats de la République en face de l'ennemi, et que bientôt les uns et les autres, fiers des succès acquis, puissent n'avoir qu'à s'aider mutuellement pour chasser l'ignorance, qui n'est et ne peut être profitable qu'aux partisans d'un régime despotique quelconque, qu'il s'appelle Henri V, d'Orléans ou Bonaparte.

Instituteurs! faites votre devoir sans relâche et sous toutes les formes, éclairez, instruisez vos concitoyens ; en travaillant pour tous, vous travaillerez pour vous, et sous peu nul d'entre vous n'aura besoin de cumuler comme sous l'empire, les places de marguilier ou de chantre, car vous serez les maîtres de ceux qui en étaient les distributeurs.

Em. CRITOT.

Nous avons lu dans l'*Eclaireur* du 9 courant, un article peignant exactement la pensée de tout vrai républicain. Nous pensons plaire à nos lecteurs en le transcrivant sans commentaires, et sommes convaincus que quiconque n'aura pas l'esprit aveuglé par des idées anti françaises, se dira après l'avoir lu : Tout cela est vrai !

Ce qu'ils ont fait de la France.

Plusieurs journaux ont reproduit un article du *Times* sur ce que l'on se plaît à appeler la « conspiration bonapartiste. » Aussi insensé que cela paraisse, il n'en est pas moins vrai que, hors de France et en France même, il se trouve des individus qui rêvent, attendent, espèrent la restauration du régime immoral et dégradant renversé le 4 septembre. Pour ces gens-là, la France est une proie qu'ils ne veulent pas lâcher. Il nous reste peut-être encore un peut d'argent ; il le leur faut. Nous avons l'échine souple et facile ; ils veulent être maîtres, ils veulent courber les populations sous leur joug, comme ils l'ont fait pendant vingt ans.

Ils ne croient pas à la République, c'est-à-dire à l'émancipation ; ils rêvent la prolongation de notre esclavage, et ils l'achèteraient bien volontiers par la perte de deux de nos plus belles provinces, par l'humiliation la plus grande, par l'impôt le plus onéreux. Que leur importe le peuple ? Il en reste toujours assez pour eux.

Nous avons trop de confiance dans le bon sens du pays pour supposer que jamais cette conspiration arrive à bonne fin, et la protestation que nous publions plus loin de nos officiers prisonniers en Allemagne prouve bien l'on ne transformera pas l'armée vendue en séides du Bonaparte. Néanmoins, nous sommes dans un pays où les choses les plus incroyables arrivent — ainsi que l'a trop longtemps prouvé le succes du héros ridicule et criminel de Boulogne et de Strasbourg. Il est donc utile et sage de résumer ce que nous a donné le second empire et d'envisager ce qu'il nous pourrait donner si nous le rétablissions.

Lorsque le 2 décembre 1851, grâce à la complicité monarchiste et cléricale, Louis Bonaparte s'empara criminellement de la France, lorsqu'il eut terrifié et réduit Paris par l'armée qu'il avait corrompue et achetée, lorsqu'il eut fusillé les femmes et les enfants, et déporté ou exilé cent mille citoyens, il comprit parfaitement que la terreur bonapartiste ne pouvait avoir qu'un moment, et que, pour régner longtemps, toujours, il fallait abaisser le niveau moral de la France, et le descendre au degré d'avilissement où ses comparses et lui étaient déjà rendus.

Nous ne nous laissons aller à aucune exagération, et nous ne donnons pas ici un libre cours à cette indignation que nous avons contenue à grand'peine pendant vingt années. Nous jugeons froidement, impartialement, et nous appelons le public à juger avec nous. Le Bonaparte ne nous inquiète pas plus que ses intrigues, mais comme toutes les monarchies se ressemblent plus ou moins, il est bon que l'on mette le doigt sur la plaie, et que chacun comprenne bien que la France ne peut être sauvée de l'invasion et de la décadence que par les institutions républicaines.

Dire que les vingt années d'empire que nous avons subies nous ont fait reculer moralement et matériellement de plus d'un siècle, cela peut sembler exagéré à ceux qui ne vont pas au fond des choses, — et cependant c'est l'exacte vérité. Une fois conquis par la bande du Bonaparte nous avons été dégradés moralement et phisiquement, à ce point qu'il nous faudra peut-être une ou deux générations avant de reprendre notre place à la tête des nations civilisées.

L'esclavage ne suffisait pas. Ils comprenaient ces gens, qu'un instant viendrait où le peuple briserait ses chaînes et les chasserait au loin. Il fallait le corrompre, l'efféminer : c'est ce qu'ils ont fait.

En premier lieu — naturellement, — ils ont confisqué toutes les libertés. Le droit de réunion supprimé ; les journaux indépendants rendus impossibles par une législation draconienne ; le livre soumis à des commissions vendues ; l'éducatien des campagnes livrée au cléricalisme, c'est-à-dire à l'ignorance érigée en principe et en système, la pensée comprimée la parole interdite, ils songèrent à nous précipiter sur la voie parcourue par tous les peuples en décadence.

Ces Césars donnaient au peuple romain du pain et des spectacles ; on a suivi la même méthode avec nous. Au lieu d'être une école de mœurs le théâtre est devenu un enseignemen de haute immoralité. Cherchez les production des vingt dernières années et vous n'y trouverez à coup sûr que la justification de l'adultèr et de la prostitution. Il y avait tant d'infamies autour du trône qu'il fallait bien rendre le peuple infâme. Les filles perdues furent réhabilitées, on pleura sur leurs malheurs, on leur dressa des autels et bientôt Paris, devenu le lupanar de l'Europe, vit cent mille courtisanes parcourir ses rues et ses boulevards. L'immoralité était dans la constitution impériale, l'exemple venait de *haut*.

La littérature subit bientôt la transformation. La génération de 1830, animée du souffle de la liberté, nous avait donné Victor Hugo, Lamartine, Musset, Sand, Balzac, Lamennais, Quinet, Michelet, toute une pléiade de moralistes, de philosophes, de poètes, d'historiens, de romanciers. Que nous donna l'empire ?

Comme moraliste, Offenbach ; comme diplomate, Fialin dit de Persigny ; comme écrivain, Cassagnac : comme romancier, Ponson du Terrail.

Le trône étant occupé par un Bonaparte il fallait bien faire goûter au peuple les exploits de Rocambole.

A la littérature vraie et sérieuse, aux journaux politiques qui eussent parlé des intérêts communs, de l'honneur et de l'avenir de la France, on substitua cette petite presse à bon marché, corruptrice et corrompue qui allait puiser ses principaux aliments dans les sentiers du vice et les annales du crime.

On exhiba les vieux assassins, les empoisonneurs, les bandits célèbres, et on arriva ainsi à tellement développer les mauvais instincts que jamais à aucune époque les attentats ne furent plus nombreux et plus épouvantables. Dumolard, Lapomeraye, Troppmann sont les enfants légitimes de l'empire.

Dès le 2 déembre et auparavant déjà, l'armée avait subi l'effet de cet immonde contact. Corrompue, achetée, isolée du peuple, elle était dressée au fratricide. Sur les boulevards, comme à la Ricamarie, comme à Aubin, elle fusillait les ouvriers, les vieillards, les femmes et les enfants. N'est-ce point là peut-être la cause directe de son impuissance en présence de l'ennemi, l'origine providentielle de ses revers et de son humiliation ?

Le droit, la morale, la justice, aussi ouvertement outragés, que pouvait être la magistrature ? Elle ne rendait plus des arrêts, mais des services, et l'histoire dira jusqu'à quel point étaient tombés ces hommes qui condamnaient par ordre tous ceux qui osaient parler des libertés perdues et de l'honneur national, odieusement foulé aux pieds.

Si la vertu et la justice opprimée devaient trouver quelque part un refuge, un asile, une consolation, c'était à coup sûr aa sein du clergé, auprés des ministres qui se prétendent les représentants sur terre d'un Dieu juste et bon. Eh bien ! parmi tous, ces hommes furent les plus corrompus. Ils avaient béni nos arbres de liberté, ils bénirent l'homme qui, trahissant tous ses serments, était devenu l'assassin et le bourreau de la nation. Ils lui ouvrirent les temples, ils lui chantèrent des hymnes, ils lui dirent qu'il était un sauveur, l'envoyé de la Providence, l'élu de Dieu, et ils lui soumirent les populations confiantes dont ils disposaient. Ils allèrent s'asseoir au milieu de ses sénateurs — ses complices ; — et donnèrent ainsi au monde étonné le spectacle de la vénalité et de la démoralisation la plus honteuse.

Quel règne que ces vingt années ! Sur le trône, le vol, l'ineptie, l'assassinat ; sur les marches du trône, la prostitution, la fange et l'infamie. Plus bas, la concussion, l'exploitation, le tripotage, l'escroquerie. Et tous ces gens chamarrés, brodés par devant et par derrière, vivaient largement aux dépens du peuple qui payait, souffrait et se taisait.

En avons-nous assez ? Comprenons-nous, maintenant, l'abjection dans laquelle nous sommes tombés, abjection telle que l'impuissance en est résultée, que l'invasion nous opprime, et que nous sommes sans forces et sans énergie devant elle ?

Notre vanité est tellement exagérée, que nous nous plaisons à dire que la trahison seule a pu nous réduire aux extrémités dans lesquelles nous nous trouvons. C'est une erreur. Sans trahison nous eussions été vaincus parce que notre défaite date du 2 décembre, et que de ce jour nous avons perdu les saines notions du patriotisme et de la vertu, qui font les peuples grands et forts.

L'épreuve que nous subissons est terrible ; nous la croyons salutaire et suprême. La résistance et la victoire sont dans nos mains. Si nous restons indifférents et sceptiques, si nous nous laissons vaincre, la France est morte. Nous serons d'abord morcellés comme le fut la Pologne au premier partage, en 1772 ; l'Allemagne nous prendra l'Alsace et la Lorraine ; puis viendront des coalitions nouvelles ; l'Italie reprendra Nice et la Savoie ; l'Espagne aura sa part du gâteau ; l'Angleterre fondra également sur nous et avant cinquante ans on parlera de la France comme on parle de la Pologne aujourd'hui : comme on parle des peuples qui ne sont plus.

Est-ce là ce que nous voulons ? Parce que pendant vingt ans nous nous serons courbés sous le joug le plus honteux, parce que nous aurons vu tout corrompre, tout acheter ; le clergé, la magistrature, l'armée, la presse, les consciences, sera-t-il dit que nous ne nous relèverons pas, que l'exemple de nos pères de 92, de 1830 et de 1848 ne nous régénérer pas ? Non cela ne sera pas dit. Nous expions durement nos fautes, mais après l'expiation, viendra le triomphe, et avec lui le règne de la justice et de la liberté.

Que Bonaparte et les autres prétendants conspirent à leur aise ; la France doit savoir maintenant qu'il n'y a plus de salut pour elle que dans les institutions républicaines, salutaires et moralisatrices qui régénèrera les peuples, les retrempent, leur donnent une vie nouvelle et les conduisent sûrement au progrès, à la civilisation, à la paix et à la liberté.

A. DE ROLLAND.

Les institutions républicaines.

—

L'instruction publique des Femmes.

L'œuvre de l'instruction publique demeurerait incomplète si elle ne s'étendait aux jeunes filles. Sans doute elles ne sont point appelées à participer, comme les hommes, aux affaires de la politique : la vie publique ne sied pas en général à leur nature, et c'est surtout au foyer domestique qu'est leur place parce que c'est là que leur destination a tracé leurs devoirs, comme filles, comme épouses et comme mères ; mais la République n'en est pas moins intéressée à leur assurer l'instruction sans laquelle elles ne sauraient remplir dignement leur rôle dans la société.

Ce point a été jusqu'ici, chez tous les peuples, beaucoup trop négligé, par suite de cet absurde préjugé qui rabaisse les femmes au rang de créatures inférieures, et faisait dire à nos aïeux, suivant le propos rapporté par le *Chrysale* de Molière, qu'une femme

En sait toujours assez quand son esprit se hausse
A connaître un pourpoint d'avec un haut-de-chausse.

C'est ainsi qu'en les entretenant systématiquement dans l'ignorance de tout ce qui éclaire l'esprit et élève l'âme, on a développé en elles les idées fausses et les goûts frivoles qui, à la place de l'action bienfaisante qu'elles devraient exercer, rendent leur empire trop souvent pernicieux. Il faut combattre l'ignorance comme un fléau non moins funeste chez les femmes que chez les hommes, et les instruire de telle sorte qu'elles puissent devenir pour leurs maris de dignes compagnes, donner à leurs enfants une bonne éducation, et répandre partout autour d'elles une salutaires influence.

La République aura donc des écoles pour les filles comme pour les garçons. Elle aura des écoles *primaires* où elle leur offrira gratuitement cette instruction élémentaire dont aucune ne doit être privée. Elle aura, en outre, des écoles *professionnelles*, où elle formera d'habiles ouvrières, capables de vivre honnêtement de leur travail. Elle aura aussi des écoles *secondaires*, où celles qui sont aptes à pousser plus loin leurs études recevront une instruction plus étendue, mais toujours solide et pratique. Elle aura même des écoles *supérieures*, où seront enseignées, à leur usage, les connaissances littéraires et scientifiques, qui leur offriront certaines carrières auxquelles elles conviennent parfaitement, mais dont l'accès leur a été jusqu'ici injustement fermé, celle, par exemple, de la médecine (nous parlons, bien entendu, de la médecine de leur sexe).

Toutes ces écoles concourront à arracher les femmes à la misère, à la frivolité, au vice ; à les rendre capables de comprendre et de remplir leurs devoirs dans toute leur étendue ; à relever enfin leur rang dans la société.

Il ne s'agit pas de les assimiler absolument aux hommes, ainsi que l'ont rêvé certains réformateurs. Comme la nature leur a donné des facultés et des fonctions, non pas inférieures, mais distinctes, il faut que l'instruction que leur offrent les écoles publiques leur soit appropriée. Mais il ne faut pas non plus que cette diversité serve de prétexte pour les retenir dans une ignorance, et par suite, dans une infériorité systématique. La société tout entière en souffrirait, et la République y perdrait une grande partie de ses assises.

Nous pouvons donc répéter ici ce que nous avons dit plus haut : elle ne fera jamais de dépenses plus fructueuses que celles qu'elle consacrera à l'instruction publique.

© MÉDIATHÈQUE ROANNAIS AGGLOMÉRATION-ROANNE

CIRCULAIRE AUX RECTEURS

M. Jules Simon, ministre de l'instruction publique, vient d'adresser aux recteurs d'académie la circulaire suivante :

Paris, 27 novembre 1870.

Monsieur le Recteur,

Si l'Etat doit l'instruction élémentaire à tous les citoyens, il doit l'instruction supérieure à tous ceux qui sont capables de la recevoir avec distinction, et qui promettent par les dispositions dont ils ont fait preuve de rendre un jour d'utiles services au pays.

C'est en vertu de ce double principe que nos premières Assemblées législatives, après avoir décrété l'établissement d'écoles primaires, pour les garçons et pour les filles, jusque dans le dernier hameau de la République, décidèrent que des bourses seraient données aux frais de l'Etat à tous les enfants sans fortune qui auraient démontré, par leur succès dans ces écoles, leur aptitude à recevoir une instruction plus étendue.

Plus tard, l'institution des bourses a été détournée de son but. L'administration s'est arrogé le droit de les distribuer à son gré, et elles sont devenues entre ses mains un moyen de récompenser ou d'activer le zèle des fonctionnaires, et quelquefois même reconnaître des services électoraux.

On ne saurait prétendre sans injustice que les bourses n'ont jamais été distribuées avec discernement et par une équitable appréciation des services rendus à l'Etat; mais, laissées sans garanties suffisantes à la disposition du gouvernement, elles sont pour ceux qui les obtiennent une faveur et non pas un droit ; elles récompensent le dévouement du père, au lieu d'encourager le travail de l'enfant ; elles profitent surtout aux familles exemptés par leur situation de l'obligation du travail manuel et constituent ainsi à leur profit une sorte de privilége. La loi qui astreint les candidats à subir un examen préparatoire écarte les incapables, et n'appelle pas les supériorités. Enfin, par une injustice inexplicable au point de vue de l'intérêt public et du droit, les bourses profitent exclusivement aux garçons et les filles restent exclues du bienfait comme elles l'avaient été du droit à l'origine de l'institution.

La République, pour revenir aux principes, doit faciliter l'accès des écoles supérieures à tous les jeunes gens capables de s'y distinguer, qui n'en sont écartés que par la pauvreté de leurs familles. La doctrine de l'égalité, sur laquelle elle repose, recevra ainsi une nouvelle et importante consécration. Il n'y aura plus, pour le citoyen, de barrière infranchissable, ni, pour la société, de force intellectuelle perdue. Les femmes, plus éclairées, répandront avec une autorité nouvelles les grandes idées de devoir, les principes d'honneur, les sentiments élevés et délicats dont elles sont les premières initiatrices. Pour la première fois peut-être, les filles du peuple auront une chance de s'élever par elles-mêmes à une position meilleure. De nombreuses carrières leur seront ouvertes, où les aptitudes spéciales de leur esprit trouveront une application également utile pour la société et pour elles-mêmes.

Il ne vous échappera pas, Monsieur le recteur, que, pour tirer de ces doctrines les conséquences qu'on en peut légitimement attendre, il sera nécessaire de transformer complétement la loi actuelle, et surtout d'accroître dans une proportion notable la dotation de l'instruction publique. Quelle que soit la position financière du pays, après les malheurs dont il est si cruellement et si injustement accablé, il comprendra que tout son avenir dépend désormais de l'instruction, et que, pour ce premier de tous les intérêts, il ne peut ni ne doit marchander les sacrifices.

Le gouvernement de la défense nationale n'a pas cru devoir user de la puissance qu'il a entre les mains pour réaliser la réforme de l'enseignement; il faut, pour une telle œuvre, la majesté de la loi, le concours de toutes les volontés, la solennité d'une discussion à la tribune nationale. Mais tous honnêtes gens l'approuveront d'avoir, au milieu même du péril, songé aux espérances du lendemain, d'avoir rouvert les écoles, d'avoir rêvé pour elles une transformation matérielle et morale, d'avoir commencé modestement, mais enfin d'avoir commencé l'application des principes qui, seuls, peuvent nous révéler.

Le sacrifice que nous demandons au Trésor pour la fondation de quelques bourses sera un point de départ pour une ère nouvelle de l'enseignement public. Il sera difficile désormais de transformer les bourses en monnaie électorale, de ne pas partager avec les enfants du peuple les trésors de la littérature, de l'art et de la science, ou d'ôter aux filles l'égalité que nous réclamons pour elles au nom du bon sens, de la justice et de l'intérêt.

Je compte, Monsieur le recteur, que vous emploierez toute votre activité pour me seconder dans l'œuvre que j'entreprends. Ce que je viens de faire à Paris, vous m'aiderez à le faire pour toute la France, et la prochaine Assemblée nationale n'hésitera pas à le consacrer par la loi.

Veuillez agréer, etc.

Le ministre de l'instruction publique et des cultes,
Jules SIMON.

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 décembre 1870.

Nomination du Secrétaire

Ce jourd'hui, sept décembre mil huit cent soixante-dix.

Le conseil municipal de la ville de Roanne, réuni extraordinairement au lieu de ses séances, sous la présidence de M. le Maire, ensuite des lettres de convocation de ce magistrat et autorisation de M. le Sous-Préfet.

Présents : MM. Peillon, maire, Pizet, Raffin, adjoints, Miraud, Gerbay, Denis, Chassignolle, Critot, Cancalon, Michalon, Colombat, Cherpin, Chamteloube, Thiodet, Damont, Talichet, Gardet, Guilloud, Bouiller, Pothier, Brison et Coste, Audiffred.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

La séance étant ouverte, il est procédé à la nomination du secrétaire.

M. Coste, ayant réuni la majorité des suffrages, a été proclamé à ces fonctions qu'il déclare accepter.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Me même jour 7 décembre 1870.

Ecole laïques de filles.

M. le Maire invite la commission de l'instruction publique à laquelle a été renvoyé l'examen de la proposition faite par Mlle Dépierre dans la dernière séance, à faire son rapport.

Il est fait lecture de ce rapport, sur l'exposé duquel le Conseil adopte en principe et à l'unanimité, la création d'une école laïque pour les filles telle qu'elle y est contenue, vote la transcription dudit rapport et de la lettre de Mlle Dépierre, sur le registre des délibérations et ajourne jusqu'à plus ample informé, l'étude des voies et moyens pour pourvoir à l'organisation et à la dépense de l'école.

Suit le rapport :

Messieurs,

L'organisation de l'enseignement laïque gratuit, est une de vos plus vives préoccupations. Vous avez déjà confié la direction du Collége à des professeurs de l'université et crée, dans cet établissement un certain nombre de bourses. Dans les faubourgs Mulsant et Clermont, vous avez créé des écoles dont la direction a été donnée à des instituteurs laïques.

Votre commission de l'enseignement est bien éloignée de croire que vous ayez fait tout ce qui est nécessaire en ce sens, cependant dans les circonstances extraordinairement difficiles où nous nous trouvons, elle est obligée de reconnaitre que le Conseil doit se contenter provisoirement de cette organisation tout à fait rudimentaire, tout en se réservant de donner plus tard à l'instruction des jeunes gens, le développement qu'elle doit recevoir dans un pays libre.

Mais si vous avez porté votre attention sur l'instruction des garçons, vous avez complétement laissé de côté jusqu'à ce jour celle des filles dont l'importance est bien autrement grande. Il y avait là une lacune, votre Commission vous demande de la combler.

M. Audiffred vous a déjà donné connaissance d'une lettre qui lui a été adressée par Mlle Dépierre, institutrice, demandant que la municipalité s'occupât de cette grave question.

Votre Commission s'est entendue avec Mlle Dépierre, et elle a arrêté un projet qu'elle veut aujourd'hui vous soumettre. Vous en comprendrez facilement les avantages quand vous saurez qu'avec une dépense minime pouvant varier de huit cents à 1,300 francs environ, la ville pourra assurer *gratuitement* une excellente instruction à 160 jeunes filles.

Pour vous permettre de bien apprécier le projet qui vous est soumis, votre Commission doit vous dire comment elle a été amenée à l'adopter.

Le 22 novembre, M. Audiffred a reçu la lettre suivante :

« M. le Sous-Préfet,

« Vous n'ignorez pas qu'au point de vue de « l'instruction primaire, les congréganistes ont « le monopole de l'enseignement dans Roanne, « ville de vingt mille âmes. Cet état de choses « est la source d'abus et d'inconvénients graves « et nombreux, il fausse l'éducation que doivent recevoir les enfants, paralyse l'essor à « donner à leur instruction, et rend superflus « tous les efforts de l'enseignement laïque pour « sortir de la routine.

« Privé de toute espèce d'appui et d'encouragement et de la part de l'autorité ecclésiastique (il n'y a là rien d'étonnant), et de l'autorité civile (ce qui ne devrait pas être), l'enseignement laïque libre, se meurt à Roanne.

« Il n'est que temps d'y apporter un énergique prompt remède.

« Déjà, il est vrai, le nouveau conseil municipal a voté les fonds nécessaires pour l'établissement de deux écoles laïques de garçons. « Mais souffrez, Monsieur le Sous-Préfet, que « je vous le dise : L'instruction des filles n'a « pas une moindre importance et l'on ne fait « rien pour elles; du moins il n'en est pas « question.

« Dans la situation extraordirement favorable « où se trouvent les sœurs, toute lutte est devenue impossible. Rendez les chances égales, « Monsieur le Sous-Préfet, et vous verrez de « quel côté seront les succès et les sympathies. « On a crée deux écoles communales laïques « pour les garçons, que l'on en fasse autant « pour les filles. On objectera je le prévois, « l'insuffisance des ressources pécuniaires; on « y songe, dira-t-on, mais tout ne peut se faire « à la fois. Ces objections auraient une certaine « valeur s'il s'agissait de dépenses considérables à faire. Il n'en est rien. Depuis plusieurs années, je dirige dans la rue du Phénix « une institution de jeunes filles, je viens de « faire construire une maison dans une position des plus convenables. Je la cèderai à la « ville au prix coûtant et, si mieux l'on aime, « je me contenterai provisoirement avec le titre d'institutrice communale du prix du loyer de la maison. La création de cette école « ne coûteruit donc, au pis-aller, que 800 francs « par an.

« Veuillez, Monsieur le Sous-Préfet, faire « part à qui de droit de cette combinaison et « de cette proposition. On ne saurait reculer « devant un moyen si facile et si avantageux de « créer immédiatement une école communale « laïque de filles et de prouver aux familles que « le premier article de notre programme pour « des améliorations et des réformes si urgentes « et si vivement désirées que ce premier article, « dis-je, n'est pas un vain mot. »

Veuillez agréer, etc.,

Francine DÉPIERRE, institutrice.

La pensée de Mlle Dépierre était excellente, mais sa proposition ne pouvait être acceptée telle qu'elle la présentait. Le conseil municipal devait faire plus, ou ne rien entreprendre. Votre commission s'est mise en rapport avec Mlle Dépierre dont elle ne saurait trop louer le dévouement à la cause de l'instruction, et d'accord avec elle a arrêté le projet suivant :

Mlle Dépierre aîné, serait nommée directrice de l'école que vous établierez, elle aurait la direction de l'enseignement de l'école sous le contrôle de votre commission. Elle ne recevrait pas de traitement, mais elle aurait le droit de tenir une classe où elle recevrait des élèves moyennant la rétribution qu'elle fixerait elle-même.

Elle aurait sous sa direction suivant le nombre des élèves, deux ou trois sous-maîtresses, qui feraient gratuitement la classe aux jeunes filles de la ville.

Les plus âgées de ces élèves seraient instruites par Mlle Dépierre jeune, qui recevrait dans sa classe environ 40 élèves, les plus jeunes par deux sous-maîtresses qui, chacune, ferait la classe à environ 60 élèves.

Mlle Dépierre fournirait le local des classes.

Vous accorderiez à Mlle Dépierre la subvention suivante :

900	francs	pour Mlle Dépierre jeune.
700	id.	pour une sous-maîtresse.
700	id.	pour une 2e sous-maîtresse.
650	id.	pour location.
100	id.	pour le chauffage et l'éclairage.
3,050	francs.	

Les frais d'installation qui s'éléveraient à environ 400 francs, seraient payés, moitié par Mlle Dépierre, moitié par la ville. Les objets achetés resteraient la propriété de la ville dans la proportion des fonds qu'elle fournirait.

Dans le cas où Mlle Dépierre aînée perdrait ses élèves à la fin de la première année, la ville lui assurerait un traitement de mille francs par an, et supprimerait le traitement de la deuxième sous-maîtresse.

Dans le cas où le nombre des élvèves ne dépasserait pas cent élèves, la subvention serait réduite de sept cents francs.

Comment serait payée cette somme ? le voici :

La création de deux écoles dans les faubourgs Mulsant et Clermont, où vous aviez installé cinq professeurs, devait amener et a amené la diminution du nombre des élèves qui fréquentent les écoles des frères. Ces écoles ne comptent aujourd'hui que cinq cent dix élèves.

Comme il est admis qu'un professeur peut enseigner 60 élèves, il s'en suit que 9 frères doivent suffire à donner l'enseignement dans les écoles des Minimes et de la paroisse St-Etienne.

Or, il en existe actuellement 13.

Si vous retranchez 4 frères, vous aurez immédiatement comme ressources disponibles, 2,376 francs, trois frères, une somme de 1,796 fr., de huit cent ou treize cents suivant le nombre de frères que vous supprimerez.

Accordant une allocution d'environ mille francs, vous arriverez ainsi avec une dépense supplémentaire de mille francs à jeter les premières bases d'un enseignement sérieux.

Le même jour 7 décembre 1870.

Demande au Préfet de la part de secours revenant à la ville de Roanne.

M. le Maire fait part au Conseil de l'opportunité qu'il y a, suivant lui, de charger les commissions des secours et des travaux, d'adresser une demande à M. le Préfet pour la part de secours qui doit être attribuée à la ville de Roanne, en vertu des décrets des 12 et 17 décembre 1870.

Le Conseil, déférant au désir de M. le Maire, décide que les commissions précitées seront invitées à adresser au Préfet la demande dont il s'agit.

Le même jour 7 décembre 1870.

Collége : Bourses et quarts de Bourses.

Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil décide qu'il sera fait un appel au public dans le but de connaître les jeunes gens qui voudront jouir des bourses et quarts de bourses stipulées dans le traité avec le collége ; et qu'il sera statuée sur ces demandes après l'avis pris de la commission d'instruction publique.

Des vertus civiques

Vertus civiques, devoir civiques, voilà ce qui nous a manqué, voilà ce qu'un honteux régime s'est attaché, pendant vingt ans, à chasser de nos mœurs ; voilà ce qu'un cynisme révoltant a pris à tâche de ridiculiser et de flétrir.

Voilà ce qu'il nous faut reconquérir, enseigner, honorer, si nous voulon retrouver la dignité, la grandeur, l'indépendance si fatalement atteintes par les maux qui se sont ruës snr la France.

Honneur. liberté, intérêts politiques et sociaux, mâles vertus, nobles aspirations, à quoi bon ces chimères ? disait-on, Le but important de la vie n'est-il pas la conquête des biens matériels et des jouissances qu'ils procurent ? Tendez-y de tous vos efforts, sans vous laisser détourner par les vaines spéculations de l'esprit, disait à tous l'Etat. Laissez la polittque et ses mirages, disaient aux fils les pères ; prenez sans souci d'elle une lucrative carrière, celle qui donne le plns vite la fortune et avec elles les douceurs du repos.

Et ainsi nous avons vu se suivreplusieurs générations de jeunes vieillards sans foi, sans enthousiasme, sans illusions, sans nobles entraînements, n'ayant d'autre passion que celle de l'argent, du bien-être et de ses mollesses, n'ayant d'autre esprit que le pire, l'espril de *gouaillerie*, esprit délétère autant que facile, qui ne touche aux pensées élevées comme aux respectables sentiments que pour les dénigrer et les salir.

Sous le couvert de fayeurs et d'encouragements honteux. la littérature et le théâtre se sont mis de la partie. Amour paternel, amour filial, amour de la patrie, honneur, probité, chasteté, tout est devenu matière à de grossières parodies, tout a été conspué par le ridicule, ébranlé par le scepticisme le plus révoltant,

Ceux que soulevaient de si funestes attaques et qui osaient s'en indigner étaient d'ennuyeux censeurs qu'on se hâtait de fuir, ou des pédants jaloux qui, au premier appât doré, seraient pires que les autres.

Ainsi nous sommes allés, endormeurs ou endormis, dans cette route mauvaise croyant à sa solidité et à sa longueur, jusqu'au jour où, contraints de la défendre, nous nous sommes trouvés sans force et sans courage, et où tout s'est effrondé daus une ruine immense, d'un jour à l'autre luxe et richesse ont roulé dans l'abîme, et tous sont demeurés, brisés anéantis, éperdus.

Il n'en fallait pas moins pour secouer la torpeur et rappeler la vie. Le sang partout versé, le sol envahi, l'honneur vendu, la patrie voilée de deuil, ont crié vengeance et salut,

Enfin nous nous sommes éveillés, et nous nous sommes retrouvés debout.

Que s'était-il passé ? Par la première des vertus civiques, pàr l'amour de la patrie, le sang était revenu au cœur et le rouge au visage ; dans l'âme de tous avait surgi la résolution de se défendre.

« Occupe ton âme immortelle aux choses les plus grandes », dit l'orateur romaiu dans l'admirable *songe de Scipion* ; et les plus grandes choses sont les soins donnés au salut de la patrie.

L'amour de la patrie, l'effort suprême fait pour la sauver, c'est par eux que nous aurons été retrempés, c'est par eux que les vertus civiques nous seront rendues.

L'épreuve sera bénie si elle a fait ce miracle.

Défense du pays, contribution dans ses charges. élection des mandataires qui l'administrent ou le gouvernent, perticipation à la distribution de la justice tels sont les cas divers dans lesquels soldats, contribuable électeurs, juré chaque citoyen doit aujourd'hui une partie de sa vie, de son bien, de ses aptitudes, à la patrie, tels sont les devoirs civiques qui lui incombent ou les droits qui lui appartienent,

Mais s'ensuit-il que toute société où il en est ainsi soit par cela même douée de vertus civiques ? Nous n'avons vu trop vu, pendant le régime déchu, qu'il n'en était rien. Les vertus civiques ne sont pas plus la conséquence de la constatation des devoirs qu'elles imposent, que la pratique de la morale ne résulte de l'existance de ses règles.

Ce qui fait les vertus civiques, ce sont les mœurs d'un peuple ; et ce qui fait ces mœurs c'est l'éducation morale et politique qui lui est donnée. C'est cette éducation qui nous a manqué. qui manquera toujours là où l'intérêt et les droits d'une nation sont en opposition forcée avec l'intérêt et les pouvoias de ceux qui le gouvernent, et qai ne se rencontreront que là où le peuple est en même temps le souverain et le sujet, l'auteur et le serviteur de la loi, là en un mot où la société se régit elle-même dans l'union et dans la liberté.

C'est dans une société pareille, dans une république, seule forme qu'elle puisse revêtir, que, dès le jeune âge, le citoyen apprendra qu'il naît pour son pays autant que pour lui-même, qu'il est appelé à y prendre sa part de droits et de charges ; qu'il devra répondre à son appel, soit qu'il s'agisse de le défendre, de subvenir à ses besoins, de lui donner des lois, de l'administrer, de rendre enfin la justice à tous ; qu'en conséquence il lui faut préparere de longue main son esprit et son cœur à l'accomplissement de ces devoirs, comme la société doit de son côté lui donner par de mâles enseignements le moyen de les connaître et de les aimer,

C'est dans une société pareille que la noble devise liberté, égalité, fraternité, ne peut plus être un vain mot ; que les devoirs seront les mêmes pour tous, impôt du sang ou impôt de l'argent ; que tous seront unis par l'intérêt et par le but, et marcheront d'uue commune pensée à la satisfactlon de l'un et à la réalisatiou de l'autre.

Ainsi l'éducation civique, fondée sur les grands principes de la morale qui sont ceux de la politique chez un peuple libre, marquera sa forte empreinte sur tous et gravera au cœur des citoyens cette pensée que la patrie réclame pour ses besoins travail et méditation, comme le foyer domestique, et qu'il faut, tout intérêt cessant, repondre à son appel,

« C'est dans le gouvernement républicain que « l'on a besoin de toute la puissance de l'éducation, « dit Montesquieu, parce que la vertu politique est « un renoncement à soi-même qui est toujours pénible. On peut définir cette vertu l'amour des lois « et de la patrie. Cet amour, demandant une préférence de l'intérêt public au sien propre, donne « toutes les vertus particulières : elles ne sont que « cette préférence. — Cet amour est singulièrement « affecté aux démocraties. Dans elles seul le gouvernement est confié à chaque citoyen. Or le « gouvernement est comme toutes les choses du « monde : pour le conserver il faut l'aimer... Tout « dépend donc d'établir, dans la République cet « amour, et c'est à l'inspirer que l'éducation doit « être attentive. Mais, pour que les enfants puissent « l'avoir il y a un moxen sûr, c'est que les pères « l'aient eux-mêmes... Ce n'est point le peuple « naissant qui dégénère ; il ne se perd que lorsque « les hommes faits son déjà corrompus. »

Amour des lois et de la patrie, tout en effet est contenu dans ces mots ; toute vertu civique en découle infailliblement.

Aimer les lois n'est-ce pas les respecter et leur obéir ? n'est-ce pas s'engager à les faire respecter par autrui ? n'est-ce pas s'efforcer de n'y introduire que ce qui est digne d'obéissance et de respect ? n'est-ce pas par suite remplir tous les devoirs qu'elles imposen ?

Aimerla patrie, n'est-ce pas être prêt toujours à faire, au mépris de l'intérêt personel, ce que son intérêt réclame soit pour aider à sa prospérité et à sa grandeur, soit pour sauver son honneur ou son existence ?

Pères et enfants seront désormais unis dans ce devoir commun.

Oubli, mépris des temps passés, renoncement énergique à leurs pratiques malsaines tellesera la devise des pères.

Amour de la patrie et des lois, tel sera l'enseignement des enfants.

UN ANNIVERSAIRE

Le *Siècle* de Paris a publié à sa date l'article suivant :

Il y a aujourd'hui soixante-cinq ans, 2 décembre 1805, la gloire militaire, qui avait cessé d'être l'auxiliaire de la liberté et de la justice, remportait son plus éclatant triomphe, sous le soleil d'Austerlitz, dans la *bataille des trois empereurs*.

Il y a aujourd'hui dix-neuf ans, le 2 décembre 1851, par une sombre matinée où, d'un ciel noir et opaque, semblait, comme le disait Jean Reynaud, *pleuvoir des larmes*. la guerre civile, la trahison domestique, héritière hâtarde de la gloire d'Austerlitz, sortait furtivement de l'Elysée pour surprendre et garroter dans son sommeil la république française ; le crime et la honte inauguraient le régime qui a fini à Sedan.

Aujourd'hui. 2 décembre 1870, *devant la face du soleil et l'œil de la lumière* comme disaient nos pères les Gaulois, la république française, brisant ses liens et se relevant sanglante, mutilée, terrible, a frappé à laface du tronçon de son épée, le despotisme conquérant, et l'a fait reculer devant elle.

2 décembre 1805 !
2 décembre 1851 !
2 décembre 1870 !

Quelle prodigieuse coïncidence que celle de ces trois dates ! Ne semble-t-il pas que la puissance mystérieuse qui conduit les destinées du genre humain ait voulu résumer les lois morales de l'histoire en une grande image. en un triple rayon de la lumière qui doit frapper les yeux les moins clairvoyants et pénétrer jusqu'au fond des âmes les plus termées ?

L'ÉGAREMENT ! Le premier empire avec l'orgueil de la gloire remplaçant le droit et la liberté ! — L'EXPIATION ! Le second empire avec l'ignominie et la ruine ! — LA RÉHABILITATION ! La France républicaine, purifiée par le malheur, se relevant du fond de l'abîme !

Il n'y a rien de comparable dans l'histoire.

Le *Mane Thecel Pharès* de la Bible.

La sentence gravé aux murs de Balthazar, est bien dépassée !

Quelle réponse aux doctrines fatalistes venues de l'Allemagne comme pour préparer la voie à ses armées ! Quelle sublime démonstration de la liberté et de la volonté bumaines ! — La France était morte, disait-on, — Elle a voulu revivre, et elle revit !

Et quelle réponse pareillement à ceux qui nient la

© MÉDIATHÈQUE ROANNAIS AGGLOMÉRATION-ROANNE

loi intelligente des choses et les causes finales !

On osat imaginer que cet immense effort de tout le XVIIIe siècle vers le règne du droit et de la liberté, que cet incomparable mouvement de 89 pour réaliser la pensée du XVIIIe siècle, n'aboutiraient qu'a la domination de la force sans idéal et sans loi, qu'au règne de cette Allemagne qu'on peut définir « le peuple qui ne croit pas au droit » !

Non ! non ! ce qui mène l'histoire ne s'appelle ni hasard ni fatalité, mais loi et intelligente et liberté, s'associant volontairement à la loi.

Il y a des *missions* ou des *fonctions* dans l'histoire : peu importe le mot !

Lr *mission* du peuple qu'on a nommé le *soldat de Dieu* n'est pas finie. Ceux qui prétendait à n'apporter au monde, au lieu de sa généreuse expansion, que leur égoïste et implacable orgueil, ceux-là l'apprendront à leurs dépens !

Henri MARTIN

Garibaldi et les Jésuites

Depuis quelques jours les journaux cléricaux et réactionnaires font chorus pour insulter le grand soldat de la démocratie. MM. les évêques sont furieux ; et c'est au nom de la liberté et de la République qu'ils s'adressent au gouvernement de Tours pour faire annuler les mesures de salut public prises par Garibaldi.

En vérité, messieurs, si votre force ne nous faisait peur, nous trouverions plaisant de vous entendre parler de la République. Et, certes, nous ne ferions pas attention à vos Jérémiades, si nous ne croyions que bien des gens puissent de boune foi considérer comme justes vos réclamations.

Notre but est de de montrer dans un même article et la vie de Garibaldi et l'instruction des jésuites.

Nous le ferons succintement, pour ne pas fatiguer d'abord, et aussi pour nous tenir dans les strictes limites de la vérité.

. . . . . .

Garibaldi est né à Nice en 1807. D'abord marin, comme son père. il dut à la Révolution de 1830 de devenir ce quil est aujourd'hui : Le soldat de la liherté. A cette époque il essaya de combattre, et fut exilé.

Pendant quinze aus il a mené la vie dure et laborieuse du proscrit.

Volontaire de la République de Rio-Grande (Urugay), il fut fait prisonnier dans un combat inégal. Il s'échappa et passa, en 1841, à Montévidéo, où dans les luttes contre Buenos-Ayres, il acquit cette réputation légendaire qui l'a suivi partout où il a été.

En 1846, il apprend que Palerme se soulève, qu'élle veut conquérir son indépendance ; il quitts Montévidéo et va offrir son épée à Charles-Albert.

Avec la République romaine, il devient à la fois chef de légion et membre à l'assemblée constituante. « Ce que furent, dit L. Ulbach, à qui nous empruntons ces notes, la résistance de Rome, la fermeté de Mazzini, le courage et la franchise de Garibaldi, l'histoire, pour notre honte, l'a enregistré. » Rome vaincue, il essaie vainement d'entrer dans Venise, qui résistait encore. Après des fatigues inouïes pour échapper aux poursuites dont il était l'objet, après avois perdu sa femme, il s'embarqua à Gênes pour les Etats-Unis.

Nous l'avons vu le soldat du droit dans la campagne d'Italie ; nous savons avec quelle abnégatien, la guerre finie, désolé seulement de laisser Rome entre les maius du pape-roi, il retourna dans sa modeste ferme de Caprera, rêvant déjà une expédition nouvelle, qui lui permit de mettre la dernière main au désirde toute sa vie : l'unité italienne.

Tous, nous connaissons la triste histoire de Mentana : la force assassinant le droit.

Et nous le voyons encore aujourd'hui, ce vaillant malgré son âge et ses glorieuses infirmités, donner à la République Français ce qui lui reste de force, toujours heureux d'être le champinion de la liberté.

Voilà l'homme ; et sans insister davantage, une vie si bien remplie étant le plus bel éloge qu'on en puisse faire, occupons-nous, comme contrate, de l'institution des jésuites.

. . . . . .

La Compagnie de Jésus fut fondée en 1521, par Ignace de Loyola, soldat d'aventure, qui avait eu la jambe droite cassée au siége de Pampelune. Charles Sauvestre, en publiant les *Monita secreta* (*Instructions secrèter des jésuites*). nous a montré cette iustitution dans toutes ses turpitudes

Désormais, nous savons qu'il est des cas où ces bons pères tolèrent l'impureté, le mensonge, le vol et même le meurtre, nous n'en voulons pour preuve que les extraits suivants, tirés des ouvrages de leurs maîtres en théologie !

« On ne commet point un faux, lorsqne, pour remplacer un titre d'hérédité ou de noblesse qu'on a perdu. on en fabrique un semblable. » R. P. Emmanuel, *Sa.*)

« Celui qui n'a fait aucun tort eu prenant une chose qui ne lui appartenait pas, parce que le propriétaire ne s'en servait point, « n'est pas obligé de la lui ressituer (*Idem*).

« Si un juge a reçu de l'argent pour rendre un jugement injuste, « il est probable » qu'il peut conserver cet argent : c'es le sentiment de cinquante-huit docteurs jésuites. » (R. P. Taberna « Essai de théologie publique.) »

« Les domestiques peuvent prendre en cachette les biens de leurs maîtres, par forme de compensation sous prétexte que leurs gages sont trop modiques, et ils sont dispensés de la restitution. » (R. P. Valèze Regnald. « Traité de Pénitence »).

« On n'est point obligé, sous peine de péché mortel, de restituer ce qu'on a pris en plusieurs petits vols, quelque grande que soit la somme totale. » (R. P. Th. Tamburin, « Théologie morale »).

« Unc femme peut jouer et prendre pour cela de l'argent à son mari. »).

« Si un adultère. même *clerc*, bien instruit au danger, est entré chez la femme adultère, et que, surpris par le mari, il tue celui-ci pour défendre ou sa vie ou ses membres. « il ne paraît pas encourir l'irrégularité. » (R. P. Henriquez, « Théologie morale.) »

« Il est permis de tuer en trahison un proscrit. » (R. P. Escobar, « Théologie morale. »)

« Le père Corneil indique au femmes qui se trouvent dans la position de Suzanne un moyen de s'en tirer sans péché, et pourtant avec plaisir c'est de tout endurer en se répétant intérieurement qu'on n'y consent pas, parce que l'existence et la réputation valent mieux que la chasteté.

« Est-il permis de pratiquer l'acte conjugal avant la bénédiction nuptiale ? Oui. » (R. P. Gaspard, Traité sur les Sacrements.)

« Il y a encore les cas, dit C. Sauvestre, où l'on peut abuser d'une fille sans péché : « il suffit de bien diriger son intention. »

Ces extraits ont été vérifiés et collationnés par les commissaires du Parlement, en exécution de l'arrêté de la Cour du 31 août 1891, et arrêt du 3 septembre suivant.

Il nous serait facile de remplir le journal de citation semblables, mais nous dégoûterions le lecteur. Nous achèverons en donnant la date des diverses époques aux quelles les jésuites ont été expulsers soit de France, soit des autres puissances européennes,

1594. — Henri IV les chasse de France pour la première fois.

1618. — Ils sont chassés de la Bohême comme pertubateurs du repos public et corrupteurs de la morale.

1619. — Chassés de la moravie pour les mêmes causes.

1643. — Chassés de Malte.

1723. — Chassés de la Russie par Pierre-le-Grand.

1757, — Chassés de France par Louis XV.

1758. — Chassés du Portugal.

1762. — Arrêt du Parlement qui chasse les jésuites de France et de nos possession, à cause de leurs doctrines pernicieuses, où le meurtre, le vol, le mensonge, le parjure, l'impureté, tous les crimes enfin sont justifiés. Cet arrêté fut rendu par toutes les Chambres assemblées.

1773. — Le pape Clément XIV lança contre la société des jésuites une bulle d'abolition.

1830. — Chassés de France par la Révolution.

Voilà, je crois, qui démontre suffisament qu'il est du devotr de la République de les renvoyer de nouveau.

Puissent les citoyens qui se seraient laissé apitoyer par les protestations de la gent cléricale avoir les yeux ouverts, après avoir pris connaissance de ce trop long exposé.

Et n'onblions pas que les jésuites, n'étant que tolérés, on peut *légalnment* se débarasser d'eux. (*La République*, de Périgneux.)

M. Léon Glandut, rédacteur de *l'Electeur du Finistère*, a publié récemment un article fort remarquable intitulé : La Bretagne, dans lequel il expose les sacrifices immenses que l'Ouest s'est imposé pour secourir notre chère France, souillée par l'invasion Prussienne. M. Adrien Royannez dans *l'Emancipation* fait suivre cet article des réflexions qu'on va lire.

Nous ne pouvons que joindre notre voix à celle de notre confrère Léon Glandut, pour reconnaître les généreux sacrifices faits par la Bretagne en faveur de la défense nationale et pour protester énergiquement contre la lenteur, l'indifférence et l'égoïsme, pour ne pas dire le mauvais vouloir, dont on fait preuve dans d'autres parties de la France.

Oui ! il est honteux que, tandis que certains font tant d'efforts pour le salut de la patrie, il en soit d'autres qui en fassent si peu et vivent aujourd'hui absolument comme si notre pays était en pleine prospérité, ou comme si ce qui ce passe au Nord et à l'Est ne les regardait pas.

Mais sachez-le donc bien, gens sans cœur et sans foi, qui restez insensibles devant les malheurs de la patrie et qui blâmez les hommes désireux de repousser à tout prix l'étranger : si chacun, comme vous, se croisait les bras et refusait son argent, la campagne de France serait pour la Prusse une simple promenade militaire, et, demain, le tutesque serait chez vous, comme il était hier à Dijon, comme il est aujourd'hui à Amiens, à Rouen, à Orléans et comme il sera demain à Paris, si l'on ne se lève promptement de tout côtés pour voler au secours de la capitale.

Que toutes les provinces se hâtent donc d'imiter la Bretagne et mettent sans plus de retard sur pied tous les hommes qu'elles ont de disponibles. Et s'il se trouve des départements assez lâches ou assez égoïstes pour refuser leur concours à la patrie, que des commissaires *à poigne*, que des proconsuls actifs, énergiques, disposés à ne reculer devant aucune grande mesure, pour si terrible qu'en puisse être la responsabilité, soient immédiatement envoyés dans ces départements réfractaires, pour les contraindre à faire leur devoir et à prendre leur part des sacrifices et des efforts nécessaires pour le salut de la patrie.

Tous les départements sont solidaires les uns des autres et tous doivent être debout. Traîtres et infâmes, et dignes de devenir la proie des Prussiens ; dignes d'être saccagés, pillés, incendiés et massacrés, serait ceux qui prétendraient ne pas faire cause commune avec le reste de la patrie et voudraient rester sourds à la voix de la France les appelant à la rescousse.

Honte à ceux-là !

Et, afin que l'on sache quels sont les départements qui auront le moins fait, comme aussi ceux qui auront le plus donné pour le salut de la patrie, *nous demandons que*, par le soin du gouvernement, une statistique officielle, soit établie et publiée, après la victoire contre les Prussiens, *pour faire connaître le montant des sacrifices en hommes et en argent faits par chaque département.*

Tant pis pour celui qui, relativement au chiffre de sa fortune et de sa population, se sera montré le plus égoïste, le plus lâche et le plus avare. *Celui-là sera signalé dans l'histoire comme mauvais français*, et ce sera justice, car tous doivent également se dévouer et se sacrifier pour le salut commun.

AD. ROYANNEZ.

Protestation contre les Bonaparte.

Le *Sémaphore* a reçu le document qu'on va lire. Il est envoyé de Breslau par un officier français prisonnier. C'est, comme on le verra, une protestation pleine de dignité et de patriotisme des officiers français prisonniers de guerre dans cette ville, qu'une certaine presse a voulu représenter comme étant sympathiques au vaincu de Sedan et à sa cause :

Adresse des officicrs français prisonniers de guerre à Breslau aux Français.

A l'heure des efforts héroïques du pays, il ne faut pas qu'une inquiétude énerve ses espérances. Le parti bonapartiste parle d'une restauration secondée par nous. C'est une illusion ou une calomnie.

Que les défenseurs de notre chère patrie et que les partisans de cette triste cause le sachent bien, l'armée française n'appartient qu'à la France. La France seule pourra en disposer.

Les volontés de la nation seront nos ordres.

Puisse le serment d'obéissance que nous lui faisons ici être son encouragement dans le présent et la sécurité pour l'avenir.

Suivent plus de 240 noms d'officiers de différentes armes, signataires de cette adresse.

Nous croyons devoir reproduire la circulaire suivante que le procureur général près la cour d'appel de Lyon a adressée à tous les procureurs de la République de son ressort :

Monsieur le procureur de la République,

Par une circulaire en date du 22 novembre, le ministre de la justice recommande aux parquets l'exécution des décrets du gouvernement sur la mobilisation de la garde nationale, et signale en même temps à son attention ce fait que le décret du 8 novembre 1870 n'a pas abrogé le titre IV de la loi de 1831 sur la garde nationale, et que notamment les dispositions de l'article 161 de cette loi doivent recevoir leur application.

J'apprends, par divers côtés, que les célibataires qui devraient, en raison de leur âge (21 à 40 ans), avoir rejoint au lieu de rassemblement les corps auxquels ils appartiennent, cherchent à échapper à leurs obligations et attendent que la gendarmerie vienne les appréhender pour les diriger à leur destination. C'est là une résistance à la loi, aussi bien qu'un oubli absolu de leurs devoirs de citoyens, sur lesquels il ne nous est pas permis de fermer les yeux. C'est pour cela que je vous transmets le résumé de la circulaire ministérielle, pour vous y conformer. Vous la porterez à la connaissance de MM. les juges de paix, en les engageant à faire comprendre aux réfractaires qu'ils doivent obéir sans contrainte, et si leurs exhortations restaient sans effet, immédiatement vos auxiliaires des cantons devront vous signaler les mobilisés récalcitrants, et vous les poursuivrez en vertu de l'art. 161 de la loi de 1831.

Agréez, etc.

INFORMATION

Les habitants de Rouen, qui viennent de se rendre si célébres par l'empressement avec lequel ils ont offert aux Prussiens leur ville, leurs canons et leurs millions, ont éprouvé, paraît-il, une déception bien cruelle pour leurs sympathies.

En prévision de l'entrée des ennemis dans la ville illustrée par son calicot, les Rouennais avaient déposé chez le receveur général de la Seine-Inférieure une somme de huit millions.

Les Prussiens se présentèrent. On sait l'accueil charmant qui leur a été fait. On sait aussi qu'ils demandèrent sept millions immédiatement. Il ne faut pas faire attendre un vainqueur aussi estimable que M. Manteuffel. On court à la recette générale, on réclame les millions. Fort heureusement, ceux-ci avaient disparu.

En l'absence du receveur général, un employé avait jugé que huit millions, vinssent-ils de Rouen, seraient certainement mieux placés dans les mains du gouvernement français que dans les caisses prussiennes, et avait disparu, emportant la somme, qui a été versée au Trésor par ce comptable patriote.

Les Rouennais en sont donc réduits à recueillir de nouveaux millions, ce qui leur apprendra que le courage et l'énergie constituent une *meilleure affaire* que la faiblesse.

Cette histoire nous a été racontée hier soir par une personne en position d'être admirablement informée.

Chronique locale

Roanne, le 14 décembre 1870.

Monsieur Critot,

Dans votre *Courrier* du 11 courant, je lis une lettre de M. Humbert, juge d'instruction et votre réponse qui lui déclare, cavalièrement du reste, que ne le connaissant pas, vous n'avez pas pu parler de lui personnellement.

Il est regrétable que vous ne l'ayez pas connu avant ; Car votre réponse n'eût pas manqué de relever l'audace, la provocation maladroite de ce juge, qui dans ses quelques lignes, convient implicitement de la culpabilité, de l'infamie de ses collègues ; mais repousse l'idée de pouvoir être soupçonné d'avoir agi comme eux : en le lisant, on croit l'entendre dire : « Je n'ai point » fait comme les présidents des cours de cassa- » tion et d'appel, les procureurs généraux, com- » me la haute et la moins haute magistrature, » pour ne pas dire la basse, je ne me suis point » avili en m'inclinant devant le scélerat trio n- » phant, je n'ai pas juré fidélité au parjure, je » n'ai jamais participé à aucune procédure con- » tre des citoyens ayant laissé échapper quelques » vérités désagréable à leur maître, les Granp- » perret, les Ardoins, les Delvaux, et *lutti* » *quanti* rendaient des services de toutes nature » à l'assassin, au lâche de Sédan ; mais moi, ho! » non, je n'ai pas à me brûler la cervelle, je n'ai » même pas connu la Bellanger.

Puisque vous ne connaissez pas ce pur M. Humbert juge d'instruction permettez, M. Critot, que je vous raconte une pétite affaire dans laquelle il jouait son rôle.

Dans la dernière quinzaine d'août dernier M. de Rochetaillée gendre de ce trop fameux de Rochefort, le même qui dans un banquet à l'école militaire avait prononcé ce toaste : « Au prince » Napoléon, au chef de l'Etat, il est la person- » nification de l'ordre dont nous sommes les » défenseurs. » qui sur le boulevard au cris légal de la foule : Vive la constitution, vive la loi commence les massacres de décembre en s'élançant à cheval suivi de ses lanciers au milieu des groupes à travers les chaises du trotoir et en un instant, hommes, femmes, enfants tout fut sabré. M. de Rochetaillée, dis-je, dans la dernière quinzaine d'août dénonça les citoyens Pérard et Aliaud pour avoir tenu, dans une maison particulière à Saint-Just-en-Chevalet, des propos contre l'empereur, tels que : l'empereur est une canaille, un lâche, un scélrat, il est à bout de ressources, la fin de son règne approche, dans un mois, dans quinze jours dans huit jours peut-être la France en sera débarassée. Le Substitut du Procureur impérial reçut avec une joie féroce cette dénonciation et saisi d'une fiévreuse activité commença les poursuites, M. Humbert de son côté s'empressant dédifier la charpente de de l'affaire fit subir un interrogatoire de six heures aux inculpés gardés par gendarmes, en présence des paysans venus de Saint-Just et entre autres reproches et menaces il dit: « M. Pérard vous mentez, vous induisez les braves gens en erreur quand vous leur dites que l'empereur à déclaré la guerre à la Prusse, vous savez parfaitement que c'est le roi Guillaume qui l'a déclarée à la France, vous profitez des quelques petits revers éprouvés par nos troupes pour tenir un pareil langage contre sa majesté notre empereur qui nous a donné vingt ans de prospérité. Le Substitut se démenait, insistait pour l'arrestaiion immédiate des inculpés : Heureusement pour les prévenus que le Procureur impérial, pour un motif que j'ignore, a cru devoir s'opposer à leur incacération. Il est à remarquer chose étrange que depuis le Procureur impérial a été révoqué de ses fonctions et que l'ardent, le pétulant Substitut ne l'aie pas encore été.

Je remarque encore que M. de Rochetaillié si clairvoyant pour le métier de délateur se déclare myope lorsqu'il s'agit de servir son pays, et a conjointement avec d'autres plus ou moins marquis, comtes ou barons exité l'indignation des hommes de Saint-Germain-Laval en sollicitant la réforme au conseil de révision à l'aide de spécieux pretestes et infirmités ; ce qui a fait dire à un Loustic du pays : » Il est désormais bien avéré que la noblesse dégénérée n'est plus bonne à rien.

Je vous prie d'agréer mes salutations sincères.

PÉRARD.

Nous sommes heureux de constater l'empressement qui a été mis par notre population et celle des environs, notamment Balbigny, pour fournir des secours en nature à nos soldats :

Il a été remis jusqu'à ce jour, entre les mains de mesdames Raffin, Audiffred, Lapoire, Colombat et Devillaine :

470 paires de chaussettes.
256 gilets.
40 cache-nez.
7 ceintures.
8 caleçons.
2 chemises de laine.
1 couverture.

C'est peu et c'est beaucoup !

C'est peu, parce qu'en temps de guerre et dans cette saison, les besoins sont nécessairement immenses.

C'est beaucoup, parce que chaque famille est mise à contribution pour les siens ét ne peut guère donner pour les autres.

En ce qui concerne la souscription ouverte par Mesdames Raffin, Audiffred, Lapoire, Colombat et Devillaine, les nouveaux dons seront reçus jusqu'à dimanche prochain, non plus à la Sous-Préfecture, comme le passé, mais chez madame A. Raffin.

On nous informe que M. Dechastelus, ex-député de l'arrondissement de Roanne se retire de la vie active pour faire des élèves.

C'est à Sivains que serait cette nouvelle maison d'éducation, dont les élèves seraient des *oies*.

SOUSCRIPTION

DE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN-D'ESTREAUX

Pour les prisonniers.

Reure Simon, 5 fr. — Lépine Louis, 5 fr. — Rondepierre Eugène, 2 fr. — Monilievoix François, 2 fr. — Burlier Barthélemy, 2 fr. — Gondo Jeques, 2 fr. — Charlier Francisque, 2 fr. — Duverger Christophe, 2 fr. — Rousset François, 5 fr. — Bénacy, médecin, 5 fr. — Bonassieux, curé, 20 fr. — Auger, 1 fr. — Frobert Jean, 50 cent. — Fournier, 5 fr. — Allamartine Laurent, 3 fr. — Franc Philippe, 2 fr. — Monot Jean, 2 fr. — Monot Pierre, 2 fr. — Baudon François, 1 fr. — Poyet Pierre, 1 fr. — Bailly Claude, 2 fr. — Dacher, receveuse des postes, 5 fr. — Guéret Antoine, 2 fr. — Chandezon, prêtre, 50 cent. — Desharbres Christophe, 50 cent. — Mlles Lépine, 5 fr. — Mérand, 5 fr. — Le comte de Dormy, 25 fr. — Delagneau, chef de gare, 1 fr. 50 cent. — Décloitre Louis, 5 fr. — Banas, sacristain, 1 fr. — Joatton Claude, 2 fr. — Dailloux Antoine, 1 fr. — Mure Jeanne, 2 fr. — Brazier, Antoine, 1 fr. — Les Religieuses, 5 fr. — Baret père, 5 fr. — Michel, 1 fr. — Fouilland, instituteur, 2 fr. — Mme Patet L., 5 fr. — Baret Alphé, notaire, 5 fr. — Divers, 42.

Total. 193 fr.

CHANGEMENT DE DOMICILE

L'étude de Me MIRAUD, huissier, est transféré rue Sainte-Elisabeth, no 9.

Elle est ouverte tous les jours de 8 heures du matin à midi, et de 2 à 7 heures du soir.

MERCURIALE

	La Palisse Jeudi 15	*Roanne.* Vend. 16
Froment, 1re q. *d. déc.*	4 50	4 30
Froment, 2e qualité.	4 25	4 15
Froment, 3e qualité.	4 00	4 00
Seigle, 1re qualité...	3 25	2 90
Seigle, 2e qualité...	3 15	2 80
Seigle, 3me qualité...	3 00	2 75
Orge, *double décal*...	2 80	2 75
Avoine.....	2 00	2 00
Haricots.....	0 00	6 00
Farine, 1re qté. 125 *k.*	55 »	52 00
Farine, 2mme qualité..	52	49 00
Farine, 3e q. *baritelée*	»	46 00
Pain blanc, *le kil*...	0 40	0 45
Pain bis.....	0 35	0 36
Pain de ménage.....	» 30	0 32
Foin, *les* 100 *kil*.....	18 »	18 00
Paille.....	7 »	9 00
OEufs, *la douzaine*...	0 90	
Beurre, les 500 *gr*...	1 10	

© MÉDIATHÈQUE ROANNAIS AGGLOMÉRATION-ROANNE

Bureaux : place de l'Hôtel-de-Ville

A ROANNE

LE

PETIT JOURNAL

DE LA FRANCE CENTRALE

Quotidien, politique, le plus grand, le mieux informé de tous les petits journaux

SERVICE SPECIAL DE DEPECHES TELEGRAPHIQUES

DE PARIS, TOURS, LONDRES, BALE ET BERLIN

ABONNEMENTS

Trois mois	5 fr.
Six mois	9 fr.
Un an	18 fr.

ANNONCES

Une seule insertion, la ligne	1 fr. 00
Répétées	0 fr. 50
Annuelles	0 fr. 25

5 CENTIMES LE NUMÉRO 5

GOUDRON EN LIQUEUR
de DESHAYES, pharmacien à VENDOME
QUALITÉ SUPÉRIEURE. — RÉDUCTION DE PRIX.
Le flacon, 1 fr. 60; le 1/2 flacon, 1 fr.
MAUX DE DENTS
Guérison instantanée et plombage par le Baume sédatif Chantard.
Prix : 1 fr. 50.
Dépôt à Roanne, chez M. GARNIER, pharmacien. 789

MUSCULINE-GUICHON
ET
POTIONS ALCOOLIQUES
Préparées au Monastère de Notre-Dame-des-Dombes (Ain).
La Musculine-Guichon donne des résultats vraiment surprenants, dans la Gastralgie, la Dispepsie, l'Anémie, la Diarrhée chronique. — LA BOITE, 3 FR.
Les Potions alcooliques, combinées avec la Musculine, constituent le traitement le plus efficace de la Phthisie et de la Consomption. — LE FLACON, 3 FR.
Traitement complet, pour 36 jours, 50 fr.
S'adresser au procureur du Monastère.
Dépôt chez GARNIER, ph. rue du Collège, 20

FONDERIE DE CUIVRE
Maison Perrin fils aîné
Place du Marché, à Roanne
Successeur, LOUIS DEVILLIÉ,
Contre-maître intéressé, BARRET,
Ont l'avantage de prévenir les clients qu'ils feront tous leurs efforts pour rendre les commandes dans le plus bref délai.
SPÉCIALITÉ DE FONTAINES ET ROBINETS ET CORPS DE POMPE 88

PLUS DE HERNIES
Guérison radicale des Hernies et Descentes
Méthode de feu Pre Simon. (Notice envoyée *franco* à ceux qui la demandent.) Ecrire *franco* à M. Mignal-Simon, bandagiste-herniaire, aux Herbiers (Vendée). gendre et succ, seul et unique élève de Pre Simon, ou à la Phie Briand, aux Herbiers (Vendée).

A VENDRE
Avoines, Foins et Pailles
S'adresser à M. GRIVOLAT
Magasin Limousin, à Roanne. 861

A VENDRE A L'AMIABLE
Pour entrer en jonissance de suite.
UNE TRÈS-JOLIE
Maison de campagne
Située au bourg de Villerest
Cette maison, formant un bel appartement de 5 pièces tapissées, avec cheminées de marbre, est entièrement neuve et jouit d'une vue très-agréable.
Elle est bâtie au milieu d'un clos de vigne, avec un jardin fantaisie, planté d'un grand nombre d'arbres fruitiers et d'agrément.
On donnera toutes facilités pour le paiement.
Pour les renseignements, s'adresser à Me AUROUX, notaire à Roanne. 4

Un TENEUR DE LIVRES ayant plusieurs heures de disponibles par jour désire trouver à les employer.
S'adresser au bureau du journal.

Roanne, imprimerie Marion et Vignal.

AVIS

Le sieur Jean Creuzille père, maître plâtrier-peintre à Roanne, informe le public que, suivant acte passé devant Me Helle, notaire à Roanne, le 18 octobre 1870, enregistré, il a, conjointement avec Françoise Bernard, son épouse, fait abandon à ses enfants : 1° des immeubles qu'il possédait ; 2° des matériel et marchandises attachés à sa profession de plâtrier-peintre et de fabricant de lettres et attributs en relief ; et 3° de toutes les créances sans exception pouvant lui être dues soit pour fournitures, soit pour travaux terminés ou en voie d'exécution ;

Que, par ce même acte, tous pouvoirs nécessaires ont été donnés à Antoine, Pierre et Joseph Creuzille, ses trois fils aînés, à l'effet de, ensemble ou séparément, régler et arrêter tous comptes avec tous débiteurs ou créanciers des donateurs ; en toucher ou payer le montant.

M. Creuzille père prévient en outre ses locataires qu'ils se libèreront valablement, en payant entre les mains de Antoine Creuzille, son fils aîné, sur ses simples quittances, le montant de leurs loyers à échoir le premier novembre 1870.

AVIS

Les mariés Jacques Cherpin et Aimée Billet, ayant acquis du sieur Jules Gauthier le fonds d'épicerie et de mercerie qu'il exploitait au bourg de la commune de Saint-Victor-sur-Rhins, préviennent le public que tous ceux qui pourraient avoir des réclamations à faire sur ledit fonds sont invités à les présenter dans le délai de 10 jours, à partir de ce jour ; passé ce délai, ils se libéreront du prix d'achat entre les mains du vendeur.

ELIXIR DU COIRON
3 MÉDAILLES DE 1re CLASSE
Premier apéritif et digestif de table
COMPAREZ ET JUGEZ
Mêlé à l'eau, l'Elixir du Coiron est plus apéritif que l'absinthe et remplace les effets pernicieux de celle-ci par des propriétés bienfaisantes.
Pris après les repas, il est plus tonique que la chartreuse ; il stimule et dégage l'estomac et dissipe instantanément les aigreurs.
A ces effets bienfaisants, constatés par 4 jurys successifs, l'ELIXIR DU COIRON joint un goût délicieux et une composition rigoureusement invariable.
36 fr. les 12 litres pris en fabrique 60 fr. rendus *franco* de tous frais à domicile. Chaque bouteille porte le cachet et la signature de M. Deleuze fils aîné le seul fabricant à Villeneuve de berg (Ardèche) Se vend au détail, chez M. MARVALLIN, liquoriste, rue Impériale, 78, à Roanne. 592

1867
PARIS
EAU DENTIFRICE
PERFECTIONNÉE DU DOCTEUR
J. V. BONN
Fournisseur breveté de S. M. l'Impératrice
Ces Produits sont vendus 40 pour cent moins cher que les produits analogues — au point de vue du parfum et des propriétés, ils ne le cèdent en rien aux spécialités les plus renommées, si même ils ne les surpassent.
Chez les Coiffeurs et Parfumeurs, — Paris, Province, Etranger.
GROS, DÉTAIL, 44, rue des Petites-Écuries, PARIS

A louer à la Toussaint
APPARTEMENT
Composé de 6 pièces, 2 cabinets, buchers, cave et grenier,
Rue Nationale, n° 1, au 1er étage, maison Peillon. 87
S'adresser à M. VUILLEMIN, au 2e.

M. CHALAS chef d'institution
rue Traversière,
a l'honneur de prévenir les familles que l'ouverture de ses cours aura lieu le lundi 10 octobre. 86

Pour tout ce qui doit être signé,
Le gérant, V. CARTAY.

© MÉDIATHÈQUE ROANNAIS AGGLOMÉRATION-ROANNE